



**Nombre de Délégués :**

En exercice ..... 120  
Présents ..... 61  
Votants ..... 64

**Objet :**

**TRAVAUX  
D'AMENAGEMENT AU  
CENTRE D'EXPLOITATION  
MARCHE DE MAITRISE  
D'OEUVRE**

**N°9/14/06/2019**

-----  
L'an deux mille dix neuf, le 14 juin à 18h30, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 23 mai 2019*

**Etaient présents :**

ALLAS LES MINES : M. Yves GAROUTY,  
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU  
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,  
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,  
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,  
CASTELNAUD LA CHAPELLE : Mme M-F ROUBERGUE,  
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON, M. Gérard VIELLE,  
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,  
DOMME : Francis COUSIN,  
FANLAC : M. Christian MESPOULEDE, Mme Jeannette AUBARBIER,  
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,  
GROLEJAC : M. Claude BOYER,  
JAYAC : M. Guy ESTRUC, M. Raymond BROUSSE,  
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,  
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT,  
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER,  
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,  
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,  
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,  
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,  
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,  
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,  
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,  
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, M. Ludovic DEURRE,  
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,  
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL,  
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,  
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,  
COLY ST AMAND : M. J-Pierre PACAUD,  
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU, M. Antoine VAN HUSSEN,  
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC, Mme CAPMAS REBOUISSOU,  
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,  
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,  
ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,  
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,  
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,  
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,  
STE MONDANE : M. Eric BOURDET,  
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU,

**Certifié exécutoire le :**

**Affiché le :**

**Publié ou Notifié le :**

AR PREFECTURE

024-252402284-20190614-914062019-DE  
Regu le 21/06/2019

VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE,  
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,  
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,  
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,

Mme Marlies CABANEL (*commune de Sarlat*) a été élue secrétaire de séance

**Excusés** : MM. Alain PASSERIEUX, Philippe SOULETIS (*commune de Beynac*), Mme Christiane SALVIAT (*commune de Valojoux*), M. Georges de MEYERE (*commune de St Vincent de Cosse*),

**Procurations** : M. Jean Claude JOINEL à M. Jean Louis CHUPIN (*commune de Calviac*), M. Jean Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), M. Ghislain FOURREAUX à Mme Denise ARNOULT (*commune de Peyrillac et Millac*).

.....  
Le Président de séance rappelle les délibérations de l'assemblée des 17 juin 2017 et 13 octobre 2018 relatives à divers travaux de restauration et de réaménagements du centre d'exploitation.

Il rappelle qu'un permis de construire a été obtenu pour la réalisation d'un hall d'accueil et la création de sanitaires à l'entrée de la salle de réunion. Il indique que l'évolution des activités du syndicat nécessite d'engager par ailleurs des travaux complémentaires.

Au total, la réorganisation porterait sur :

**Bâtiment administratif**

*Création d'un hall d'accueil et de toilettes au bout de la salle de réunion + assainissement  
Réduction de la pièce de stockage, transformation de deux bureaux en un bureau administratif et création d'une pièce dédiée pour baies de brassage (serveur informatique, serveur téléphonique, tableau électrique général)  
Installation d'une porte à côté de la salle réfectoire  
Réfection du sol en partie dans le logement, Reprise des peintures, terrasses, nettoyage des murs, etc  
Réfection des toits sur partie ancienne*

**Bâtiment bloc sanitaire, salle d'embauche, atelier**

*Révision du système de ventilation de bloc sanitaire, révision des locaux sanitaires et salle de repos, peinture bureau de l'atelier*

**Hangar la Périgourdine**

*Réfection de la toiture, suppression du haut de quai et de l'avant toit  
Prévision de réfection, dans les 2 – 3 ans, de la salle vitrée pour mise aux normes accueil du public, isolation, réfection plafond...*

**Talus entre le hangar la Périgourdine et les garages**

*Aménagement du talus avec mur de soutènement afin de récupérer les eaux de pluie, création d'une zone goudronnée au pied des garages pour faciliter l'évacuation des eaux et le nettoyage*

AR PREFECTURE

024-252402284-20190614-914062019-DE  
Regu le 21/06/2019

**En bas du site**

*gestion des fosses (toutes eaux, hydrocarbures,...) et création de deux bassins de régulation et d'infiltration et d'un drain, récupération de tous les réseaux souterrains,*

L'étude de faisabilité fait apparaître un cout financier prévisionnel qui peut être estimé ainsi :

Bâtiment administratif et logement	299 876.00
Hangar « la Périgourdine » - stockage	225 823.00
Local atelier + salle du personnel	12 278.00
Bloc sanitaire	5 000.00
Murs de soutènement (talus)	78 081.00

**VRD** :

Préparation du chantier	5500.00
Réseau pluvial, bassins de rétention,	82 664.00
Assainissement eaux usées	11 275.00

Pour un montant HT en Euros estimé à 720 497.00

Considérant l'amplitude du projet, le Président propose d'engager une maîtrise d'œuvre, conformément aux termes de l'étude de faisabilité.

Vu l'avis du Bureau Syndical, réuni le 11 juin 2019,  
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** son accord pour réaliser les travaux de restructuration, d'extension de bâtiments et réseaux (Bâtiment administratif et logement, Hangar « la Périgourdine » - stockage, Local atelier + salle du personnel, Bloc sanitaire, Aménagement du talus et mur de soutènement, Réseau pluvial, bassins de rétention, Assainissement eaux usées),
- **Rappelle** qu'une enveloppe de 466 889.61€ est inscrite au budget général 2019, opération 21, compte 2313, permettant le financement de la maîtrise d'œuvre,
- **Missionne** le Président pour réaliser une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
- **Rappelle** la délégation qui a été accordée au Président en date du 17/05/2014 pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget, »
- **Autorise** le Président à signer les documents à intervenir,
- **Dit** que le coût des investissements est inscrit partiellement au budget primitif 2019, et qu'il sera complété autant que de besoin sur les exercices 2020 et 2021.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,  
Marcillac St Quentin, le 14 juin 2019

AR PREFECTURE

024-252402284-20190614-914062019-DE  
Regu le 21/06/2019

